



**DANS LE CADRE D'UN FINANCEMENT,
LA GARANTIE VIDANGE + PERMET À VOTRE CLIENT DE NE PAS AVANCER
DE FRAIS EN CAS DE PANNE ET LORS DE CERTAINES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN.**

La Garantie Vidange Plus

Votre client bénéficie des Garanties pannes mécaniques
+ d'une Garantie assistance + Vidange.

Éligibilité

Sont éligibles les véhicules remplissant les conditions suivantes :

- Le kilométrage ne doit pas excéder 90 000 km à la souscription.
- La date de 1^{ère} mise en circulation doit être inférieure à 7 ans.
- Le prix de vente doit être inférieur à 100 000 € T.T.C.
- Le financement sera de 84 mois au maximum.
- Les véhicules 4 roues de moins de 3,5 tonnes de PTAC immatriculés en France Métropolitaine ou en Principauté de Monaco.

Sont exclus :

- Les véhicules immatriculés à moins de 100 exemplaires par an.
- Les véhicules des marques suivantes : Aston Martin, Cadillac, Corvette, Chevrolet (modèles importés des USA), Ferrari, Hummer, Lada, Morgan, Rolls Royce, Tesla.
- Les véhicules sans permis et ceux modifiés ou utilisés à des fins sportives et de compétition.
- Les véhicules affectés à la location courte durée, les taxis, les ambulances, les véhicules adaptés au transport sanitaire, des camping-cars, les auto-écoles, les véhicules affectés à des transports rémunérés de marchandises ou de personnes et les véhicules ayant fait l'objet d'une quelconque modification postérieurement à leur première mise en circulation.

Prise d'effet du contrat :

- La prestation « Garantie Mécanique » et l'Assistance prennent effet le jour de la livraison pour la durée du financement sans pouvoir excéder 84 mois. La prise d'effet est différée dans le cas où il existe une garantie initiale accordée par le concessionnaire ou le constructeur, au lendemain à 0 heure du jour d'expiration de celle-ci. Cette période de franchise est de 6 ou 12 mois pour un véhicule d'occasion. Elle est dépendante de la durée de garantie Constructeur pour un véhicule neuf. Pour les garanties constructeurs dont le terme peut également être atteint en raison d'une limite de kilométrage, la prestation « garantie mécanique » et l'Assistance prendront effet dès que cette limite sera atteinte.
- La prestation « Révisions », prend effet à l'issue d'une période de carence de 6 mois calendaires à compter de la date de mise à disposition du véhicule au titulaire du contrat de financement ou dès lors que le véhicule aura parcouru 10 000 kilomètres (au premier des deux termes atteints). La prestation cessera avec le financement et ne pourra excéder 84 mois.
- L'usage pourra être privé ou professionnel : choix entre 2 formules
 - 0 à 15 000 km par an
 - 15 001 à 25 000 km par an

**Pour déclarer
une panne**
OPTEVEN
www.opteven.com
Tél. : 04 72 43 69 14

**Pour une demande
d'assistance**
Tel. : 03 45 815 815
**Pour une demande
de révision**
Tel. : 04 72 43 69 14

Avantages client :

Le client bénéficie des Garanties pannes mécaniques + une Garantie assistance + la Vidange. Son budget est mensualisé et maîtrisé.

Caractéristiques :

La garantie mécanique prend en charge :

- Les pannes mécaniques, électriques, électroniques.
- Les pièces et main d'œuvre.

La garantie assistance prend en charge :

- La mise à disposition d'un véhicule de remplacement jusqu'à 90 jours en cas de panne Catégorie B (à partir de 24 heures en cas d'immobilisation).

La garantie Révisions prend en charge :

- Les pièces et ingrédients listés ci-après dans le cadre des opérations d'entretien périodiques du véhicule selon les préconisations constructeur : vidange, huile moteur, filtre à huile, bouchon ou joint de vidange, filtre à gazole ou à essence ou purge, filtre à pollen, filtre habitacle, filtre à air, bougies d'allumage, liquide de frein, dose de liquide lave-glace, le liquide de frein et le liquide de refroidissement, l'adBlue, les appoints d'huile sont pris en compte à raison d'une fois entre 2 vidanges.

